



DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien



NEUVIEME ANNEE. - N° 64

JEUDI 5 MARS 1933

ABONNEMENTS
Tous mois 4 fr. 50
6 mois 24 fr. 00
1 an 45 fr. 00

REDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal
et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

Prétentions impériales

C'est n'est pas seulement M. Combes, c'est aussi l'empereur d'Allemagne qui s'égare dans les bosquets de la philosophie. Ce qu'il y découvre n'est point fait pour nous déplaire, car rien n'est amusant comme les tirades d'un personnage couronné ou non sur des choses qu'il croit savoir et dont personne ici-bas n'a jamais su le premier mot.

Vous voyez cet empereur nous apportant le bon Dieu sur un plateau et le démontant devant nous, comme une pièce d'horlogerie ? Que le pape se livre à cet exercice, cela est déjà passablement curieux ; mais enfin il est de la partie, puisqu'il a pour fonction de représenter Dieu sur la terre, et on a point à lui faire remarquer qu'il sort de ses attributions quand il nous sert une bulle sur tel ou tel dogme de son Eglise catholique, apostolique et romaine.

Tel n'est pas le cas de Guillaume, à moins qu'il ne se considère comme le lieutenant du Dieu des armées. Je ne serais point, d'ailleurs, autrement surpris qu'il eût été cette fantastique prétention. N'a-t-il pas prétendu à tout ? Ne s'est-il pas imaginé qu'il est poète et que ses œuvres feront un jour ou l'autre pâlir celles d'Homère et de Shakespeare ? Ne s'est-il pas fourré dans la tête qu'il est peintre comme Léonard de Vinci, et musicien comme Wagner ? Il ne lui manquait plus que de se faire théologien, et ça n'a pas traîné.

Ce qui me semble, par exemple, dépasser un peu sa théologie, c'est qu'il nous sert un Dieu déjà bien connu et considérablement usé. Si j'avais à choisir, je lui préférerais celui des bonnes gens qui se conduisaient si gentiment dans les chaires de Béranter. C'était un Dieu souriant, point ennemi d'une douce gaieté, se laissant taper sur le ventre et ne vous regardant pas du haut de son auréole avec la moue rebuffante d'un vieux qui va vous foudroyer.

Le Dieu de l'empereur Guillaume ne me paraît point avoir été taillé sur le même patron. C'est un type très méfoculeux, maniaque jusqu'au bout des ongles, toujours prêt à jouer de son tonnerre pardessus la tête des gens. C'est, au surplus, le même qui chassait du paradis terrestre nos infortunés premiers parents, sous une pauvre petite pomme.

Dans ces conditions, je ne vois pas bien où était pour Guillaume la nécessité de nous le présenter à nouveau. Il y avait si longtemps que nous le connaissions !

Toutela relooke qu'il lui a faite consiste à nous le montrer sous les couleurs d'un gaillard qui se reproduit avec une invraisemblable fécondité. Pendant que vous le croyez occupé tout à l'heure à régir le mouvement des étoiles ou à redorer les ailes de ses anges, il est tout simplement au milieu de nous, en train de s'incarner dans tel ou tel individu, pour le grand bien de l'humanité. C'est ainsi qu'il s'incarna autrefois dans un autre Guillaume dont celui-ci serait, à ce compte, le débile héritier.

Alors quoi ? Oh ! c'est bien simple. Guillaume n'ignore pas que la religion met aux pieds de leurs maîtres les peuples ignorants et désarmés. Il s'en est fait le défenseur, parce qu'elle est son bouclier comme elle est celui de tous les hommes qui ne régnent que par la force et rien ne lui fera lâcher son apostolat impérial, tant qu'il lui permettra de gouverner des sujets, en les abêtissant.

C'est évidemment le même raisonnement que se font chez nous les adversaires de la République, quand ils s'opposent à la dénonciation du Concordat ; mais nous avons lu dans leur jeu, comme l'Allemagne finira par lire dans celui de son empereur, et vous verrez ce que pensera leur Bible, quand la raison humaine se sera enfin levée dans toute sa beauté !

Clovis HUGUES,
Député de la Seine.

L'Actualité Amusante

Voir à la 6^e Page

AU JOUR LE JOUR
DUCHESSE & COIFFEUR

La « Grande Duchesse » d'Offenbach n'est pas qu'une amusante héroïne d'opérette. On vient de la retrouver dans la vie réelle, ou elle se nomme Anastasie Michailovna. Et celle-ci, par une délicieuse ironie du destin, apparaît encore plus excentrique, plus gaie que l'autre. Que voulez-vous, on a beau figurer dans le Gotha, on n'en est pas moins... femme.

Vous connaissez ce qu'on appelle trop gravement peut-être le scandale de la Cour de Mecklenbourg-Schwérin. La grande duchesse, mère du grand-duc régnant, venue depuis 1897, eut un flirt plus que de raison avec un garçon coiffeur. C'est une dépêche de Berlin qui s'exprime ainsi. Comme en termes galamment mesurés cette grosse chose est dite ! Un flirt ? Hum ! Un flirt prolongé, très prolongé, puisque s'il faut en croire la même correspondance, la grande-duchesse s'est aujourd'hui menacée d'une maternité tardive.

Naturellement, après l'aventure de la princesse Louise de Saxe, dont on commençait à se lasser, les exploits de la grande-duchesse Anastasie ne peuvent qu'obtenir un joli succès auprès des humoristes.

Quel est ce garçon coiffeur qui eut la joie insigne de se faire une telle amie ? L'histoire ne le dit point et lui-même de ne pas vouloir s'en vanter. Plus aisé qu'André Girou, qui claudait à tous les échos le cri de son amour passion, il s'enfuit de ce type rare, très rare, de Figaro qui n'est pas loquace.

Ma foi, pourquoi, au fond, faire tant de bruit autour de cette simple affaire ? On peut être garçon coiffeur et inspirer des idées folles à une princesse. Ça n'a rien de paradoxal. L'essentiel est de saisir l'occasion par les cheveux...

LETTRE DE BELGIQUE
(De notre correspondant spécial)
Bruxelles, 2 mars.
LA QUESTION DE L'ALCOOL

Nous avons suivi en Belgique, avec la plus grande attention les débats de la Chambre française sur la question de l'alcool. Cette même question venait de provoquer chez nous la bataille parlementaire la plus acharnée dont nous ayons gardé le mémoire.

vous voulez combattre l'alcoolisme vous proposez un droit prohibitif. Je dénonce l'hypocrisie de ce gouvernement !

Vous vivez de l'impôt progressif sur la mesure ; vous allez dégrèver le café de 2 millions et augmenter de 15 millions l'impôt sur l'alcool !

Vous voulez étrangler notre droit de discussion et nous empêcher de rechercher d'autres bases d'impôts plus justes que ceux sur la consommation ; sur le capital, sur les valeurs immobilières.

Nous savons à qui vous destinez les millions que vous voulez prélever sur les ouvriers ; ils ne sauraient être consacrés qu'à soutenir, non l'enseignement public, mais vos écoles congréganistes ; non une armée nationale, mais une armée de mercenaires ; non les associations ouvrières, mais des groupes agricoles électoraux et le budget des cultes, afin de maintenir plus longtemps votre majorité « artificielle » dans le pays et votre résistance désespérée contre le Suffrage Universel libérateur.

C'est pas par des mesures fiscales que vous pouvez entraver l'alcoolisme ; vous frappez non l'ivrogne mais sa famille. Contre le fléau alcoolique le monopole est le seul remède.

DEFAITE DU MINISTRE
Sans doute M. de Smet de Neeyer obtint de sa majorité servile les 15 millions qu'il demandait. Personne ne se permit de lui opposer l'ombre d'une illusion. Là n'était ni l'intérêt, ni l'enjeu de la bataille ; la question était de savoir si le ministre réussirait à mettre hors la loi la minorité, à lui retirer le droit de discussion des amendements, à faire passer devant une échouée grâce à l'admirable franchise de nos amis socialistes et de toutes les gauches. Les séances duraient tout le jour et toute la nuit ; il fallut quarante heures à la majorité pour imposer sa volonté ; le droit à la libre discussion fut supprimé.

Le cauchemar du déficit ne hantera plus les nuits du ministre pendant quelque temps ; mais à quel prix ! Les quatre-vingt-dix députés qui constituent la majorité de la Chambre belge se sont déshonorés.

LES GAISES D'EPARGNE
L'élévation de 50 % des droits sur l'alcool, n'est que le premier point d'un plan de réformes financières que M. de Smet de Neeyer soumet au Parlement.

Son projet d'extension des limites fixées pour les placements des fonds confiés à la Caisse d'épargne, sera vivement discuté. Il y a quelques années, une commission extra-parlementaire avait condamné toute proposition d'extension. Elle avait dit, que si la Caisse générale d'épargne était encombrée de fonds à placer, il valait mieux réduire l'intérêt servi et aussi le chiffre maximum des dépôts autorisés, plutôt que d'augmenter les cycles et les risques de ses opérations « confiées à la banque ».

Le projet de finances propose aujourd'hui que la Caisse générale d'épargne et de retraite soit autorisée — à acquérir des fonds d'Hotels étrangers et des obligations de chemins de fer et de tramways étrangers, qui sont clients de notre industrie nationale, pour la fourniture de leur matériel — ainsi que des créances garanties par des hypothèques maritimes et fluviales.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
Un troisième projet assiette au point de vue de la patente, les sociétés commerciales étrangères aux sociétés belges, en ce qui concerne les bénéfices qu'elles réalisent en Belgique.

Les sociétés étrangères ayant un siège d'opérations en Belgique, cette taxation sera, toutefois, à un droit de patente fixe inférieur au droit proportionnel que subissent les sociétés belges.

Les sociétés belges par actions (anonymes ou en commandite) sont taxées à raison de 2 % de leurs bénéfices. Ce droit sera désormais appliqué aux sociétés similaires ayant leur siège à l'étranger, à raison des bénéfices qu'elles réalisent dans les agences successorales et autres établissements fondés par elles en Belgique.

L'unité du régime de la patente existait déjà pour les sociétés d'assurances belges et étrangères ; elle serait réalisée pour la généralité des sociétés par actions, qu'elles soient industrielles, commerciales ou financières.

F. VANDROMME.

LE TABAC

La discussion qui s'est terminée lundi, à la Chambre, par le vote de l'amendement Borne, remet au premier plan de l'actualité la question du tabac. Examinons donc ce que l'on entend par le tabac en Belgique.

En France, il y a cinquante ans, c'est la pipe qui tenait la première place et le cigare la deuxième. Celui-ci a conservé son rang, mais la cigarette a détrôné la pipe, qui occupe aujourd'hui chez nous le dernier rang de l'échelle.

Les Allemands, dans les classes aisées, sont surtout grands fumeurs de cigares. La pipe, naguère inséparable de l'étudiant germanique, est aujourd'hui bien délaissée dans les universités. Par contre, dans le peuple, c'est encore elle qui tient la tête. Quant à la cigarette, les Allemands, aussi robustes fumeurs que mangeurs, la déclarent tout à fait insuffisante et bannent pour des godailleries.

Les Anglais cultivent également la cigarette et la pipe. Un gentleman peut très bien se promener dans les rues de Londres avec sa pipe à la bouche ; pareil procédé serait au contraire très mal vu à Berlin.

CHRONIQUE

Le Fiancé professionnel

— Ne me parlez pas de Louis Bréval ! — m'interrompt Chatty. — J'ai horreur de ce type d'économiseur d'argent, de ces manières d'illusions, de ce genre de fiançailles qui, après avoir goûté, puis savouré l'intimité de candides jeux d'illusions et des avoirs bercés d'espérances conjugales, se retire sornioisement, les abandonne déflorées de leurs premières confidences. Cette vile marade m'est encore plus odieuse que le mariage, car elle est le code d'honneur mondain, sévère à tout dommage physique, se soucie de venger une blesure au cœur !

— Tu prends — objecte-t-il à Chatty — la chose si abîmément au tragique. Ces écorniflades, ces manières de se comporter, sont toujours de naïves pensionnaires disposées à croire que le premier vaiseur qui murmure : « Je vous aime » est le Lohengrin idéal. Plus d'une experte firtreuse, élevant au premier flair les indiscrétions et les allures louches de ces faux fiancés, dans leurs retranchements de déclarations imprécises et de serments trop vagues. Ces audacieuses vengent les timides. Et ne me contredis pas, car, de ceci, j'ai précisément la preuve en l'aventure du pauvre Bréval. Ecoute-la et tu pourras, dans ce cas de désespoir sentimental, trouver dans l'excuse d'une inconscience, d'une faiblesse, d'une naïveté de hobereau demeuré provincial au travers des plus affriolés cénacles parisiens.

Ce fut le mois dernier, à la mer. Notre Bréval, qui, tout le printemps, avait déployé ses assiduités et ses galanteries de fiancé professionnel auprès de miss Kitty Nell, la suivit à Honfleur. Là, miss Kitty, pincée et étonnée, mais surtout très intéressée, jugea que les choses traînaient en longueur. Bréval avait peut-être présenté une dot très inférieure au gros chiffre annoncé tout d'abord ; mais comme miss Kitty savait les rentes de Bréval s'élever à six mille francs sur de bonnes terres d'Anjou, elle le menait bon train, se compromettait, s'attachait avec lui, partout, en toute crainte. Lui louchait, affectant de rire sous cape, mais inquiet d'une allure qui lui rendait chaque jour la retraite plus difficile. Il cherchait à se faire passer pour un homme de bien, à dîner au cottage de lady Nell. L'invitation, par simple lettre, ne le mit pas en défiance, non plus que le « post-scriptum » du papier à lettre.

Dès le soir, il fut surpris de voir la villa de son hôte, en éclairage de fête. Sur la terrasse, beaucoup de visages familiers, amis de Paris ou relations de pègre, se trouvaient réunis.

Miss Kitty courut gaiement à lui, toute rieuse d'émotion dans son usage de tulle blanc, toute vaporisée parmi les touffes de tamaris. Leur poignée de mains provoqua un murmure de sympathie, non point de gros nouilles de satin blanc, encombrant les tables, les coins, les embrasures de fenêtres. Rien d'autrement anormal. Notre ami s'étonna seulement que ces dames, généralement expansives, ne leussent pas averti d'une réunion si nombreuse. Il était sur le point d'interroger Kitty, quand lady Nell parut. Elle l'entraîna dans le petit salon et, en tête à tête, elle lui avoua :

« Kitty a aujourd'hui vingt ans : c'est pour quel nous sommes en fête. Nos amis absents ont été très fâchés. Ceux qui, ce soir, sont de notre côté, ont cru devoir offrir un souvenir à ma fille. Ne voulant vous obliger à aucune dépense, j'ai trouvé plus discret de ne pas vous avertir. N'importe quelle douce parole d'un ami tel que vous vaudra pour ma Kitty toute caresse du monde. »

Ces derniers mots, quelque peu ambigus, n'éveillèrent pas encore les soupçons de Bréval. Il se désola poliment de la discrétion de lady Nell : ce lui eût été un plaisir d'offrir des fleurs à miss Kitty ; il aurait éprouvé une gêne, une vraie honte d'arriver les mains vides.

Lady Nell parut touchée de ce regret : « Etes-vous réellement si contrarié que cela ? »

« Oui, très réellement. — Et bien, si vous le voulez, je vous propose un moyen simple de remédier à ma discrétion outrée. J'ai rapporté de Bayeux, récemment, deux antiques joyaux, sans grande valeur, certes, mais ce sont vieilleries dont miss Kitty. Je devrais les lui donner ce soir, mais si c'est trop tard, ne vous évitez un embarras ou quelque fausse honte, je vous céderai l'un de ces bibelots ; vous le donnerez en votre propre nom et vous le rembourserez demain ou après-demain. »

Bréval acquiesça, remercia et insista pour payer immédiatement.

« C'est une bagatelle, — s'exclama lady Nell n'égarement, — et nous avions tout le temps de se réparer ; mais puisque vous l'exigez, je vous le dis : vous me devez vingt-cinq louis. »

Bréval n'est pas prodigue. Il eut une grimace et, tout en jurant qu'on ne l'y pincerait plus, il tira cinq billets bleus de son portefeuille et lady Nell le prit du bout des doigts avec une belle insouciance de l'argent. Elle ouvrit son secrétaire, y jeta la somme dédaigneusement et saisit un tout petit paquet noté d'une faveur blanche et soigneusement cacheté. Bréval eut un mouvement pour déplier le papier de soie et regarder le joyau, mais d'un geste furtif lady Nell l'arrêta.

« Voici Kitty, fit-elle, cachez cela. »

Kitty entra en effet, suivie de plusieurs personnes. Bréval n'eut que le temps de glisser le paquet dans la poche de son gilet. On passa aussitôt dans la salle à manger, où notre ami se trouvait placé à droite de Kitty. Elle lui étant arrivée maines fois, il se fit arrêter pas ; mais il remarqua que la jeune fille avait à sa ceinture et aussi au corsage deux gros camélias blancs pareils à celui de sa boutonnière. Puis il s'étonna que tous les regards curieux et attendris se fixassent sur eux, et encore plus qu'un valet, très ostentablement, apportât et plaçât devant eux une énorme corbeille de roses, d'œillets et de lilas blancs, une obsession de blanc ! Quelques allusions à mi-voix lui firent dresser l'oreille et ajoutèrent à

son inquiétude ; mais miss Kitty, charmante ce soir-là, réussit à le distraire et à absorber son attention en un flirt provocant. Au dessert, lady Nell, souriante, demanda le silence et déclara d'une voix très émue :

« Je ne crois ficher aucun de nos excellents amis en réclamant pour M. Bréval le droit d'offrir le premier son présent à ma fille. Des approbations se croisent. — Comment donc ! C'est son privilège ! A tout seigneur, tout honneur !

Ces exclamations qui paraissent singulières, mais, ainsi mis en vedette, en dépit de son aplomb, le jeune homme ressentait un léger trouble qui nuisait à sa perspicacité. Sollicité de toutes parts, il se leva, prit dans la poche de son gilet le petit paquet et, d'un geste plein de candeur, le tendit à miss Kitty.

« Merci ! s'écria la jeune fille toute rose de joie pudique. Oh ! combien je suis impatiente de voir !

Et de ses doigts agiles, elle dénoua la faveur blanche, rompit la cire, déchira le papier de ses assiduités, sans s'apercevoir dans la haute de peluche blanche frappée de ses initiales. On demeura en suspens. Bréval lui-même se pencha, pas fâché de savoir ce qu'il offrait. Miss Kitty poussa le petit ressort et l'écrin, s'ouvrant brusquement, laissa voir, sur le velours mat, l'étonnement d'un saphir et d'un diamant accolés dans une manifestation d'une valetaille n'eût attendu que ce signal, une explosion détonation de bouillons de champagne eût été en désarroi les idées de notre ami. L'ovation éclata. Instantanément pleines, toutes les coupes se levèrent pour boire aux fiancés. Kitty, debout et triomphante, souriait et répondait aux félicitations aux toasts et aux hurrahs. Une seconde, Bréval eut la pensée de protester ; mais le moyen de s'expliquer devant tant de gens, témoins de ses assiduités, sans s'écrouler dans la honte du purjure ou dans le ridicule du jobard ? Eperdu, inconscient, il choqua machinalement sa coupe aux coupes tendues vers lui et chaque heurt du cristal consacrait la duplicité.

« Sa confusion elle-même, romanesquement interdépendée, passa pour la manifestation d'une passion profonde. Il était pris au piège, cette fois, et bien pris. Aussi fit-il la seule chose décente qui lui restait à faire : contre fortune bon mine. Il se soumit à ces fiançailles forcées. »

Je conviens que ce fut là le tour de passe-passe de fiers escamoteurs, m'accordant Chatty ; mais cette mésaventure ne me désarme pas et si Bréval devient un mari malheureux, je ne le plaindrai guère.

CHARLES FOLEY.

Patriotisme Bourgeois

Nos armateurs ont un patriotisme tout particulier. Ils changent de pavillon comme de chemise. Toutes les couleurs leur sont bonnes lorsqu'il s'agit de couvrir leurs marchandises.

Jusqu'ici ils pouvaient naviguer sans se préoccuper du fret. La cargaison était le moule de leurs soucis. Les chargements commerciaux manquaient peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

Ab ! c'est comme ça, ont répondu les armateurs. Vous oubliez notre qualité. Fort bien, nous vous lâchons. Nous allons chez le voisin nous faire rebaptiser.

Quelques jours ont déjà fait. Les armateurs m'ont manqué peut-être un peu d'initiative et comptait trop sur les grèves toutes rotées. Il a donc exigé que les vieilles carcasses mères pour la démolition, fissent place à des coques neuves, mais il avait compté sans son hôte.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 3 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LA LOI DES FINANCES

Le ministre des finances a entretenu ses collègues de divers articles de la loi de finances qui restent à examiner par la Chambre. A ce propos, le conseil a été unanime à exprimer le vœu que le budget fût voté au Palais-Bourbon avant la fin de la semaine, pour éviter un nouveau douzième provisoire.

Le ministre des finances a ensuite rendu compte au conseil de l'émission d'obligations à court terme, autorisée par la loi du 26 février dernier.

BEURRE & MARGARINE

Le ministre de l'Agriculture a été autorisé à déposer un projet de loi concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 3 mars. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. BOURGEOIS.

La Loi de Finances

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget (suite de la loi des finances).

Les Cours d'appel

LE PRÉSIDENT rappelle que la Chambre s'est arrêtée hier à l'article 42 C.

M. BEAUQUIER demande à la Chambre de débattre cet article concernant les cours d'appel.

M. LARQUIER appuie cet amendement parce que la réforme proposée par le gouvernement déplace les tribunaux.

M. CLEMENTEL approuve la réforme et combat l'opposition.

LE PRÉSIDENT rappelle que l'article 43 ne concerne pas les cours d'appel.

M. PERET demande que le nombre des conseillers à la cour d'appel de Poitiers soit porté à 12 au lieu de 10.

Sur la demande de M. VALLE, l'amendement est retiré et l'article 42 est adopté.

LES POMPIERS

La Chambre adopte l'article 43 facilitant aux employés des journaux officiels le moyen de se constituer une retraite, ainsi que l'article 43 A, concernant les sapeurs-pompiers dont le temps passé sous les drapeaux comptera désormais dans le calcul des années de service qui doivent rétroagir sur ces pompiers pour pouvoir prétendre à la médaille d'honneur.

M. THOUIN demande que ces dispositions soient applicables à l'Algérie ; mais, sur une observation de M. DUBOIS, il renonce.

Les articles 44 à 48, relatifs à l'armée, sont adoptés après des observations de M. de Grandmoulin.

Demande de médailles militaires

M. SCHNEIDER propose d'attribuer une médaille commémorative du siège de Belfort.

M. DOUMER combat l'amendement, estimant qu'il serait ridicule de rappeler au monde les tristes événements de 1870.

Il conclut au rejet de l'amendement.

M. BAUDOT insiste en faveur des défenseurs de Colmar (Rhodes).

M. JUMEL dit qu'il ne manquera pas d'autres villes qui se sont bien défendues.

M. COLLARD. — Partout on n'est bien défendu en France.

L'amendement est repoussé à mains levées.

Les articles 49 à 50 sont adoptés. Ils visent les écoles françaises d'Athènes et de Rome, ainsi que les lycées et collèges.

LE TRAITEMENT DES INSTITUTEURS

Sur l'article 51, fixant à 1.000 fr. le traitement des instituteurs stagiaires et à 1.200 fr. celui des instituteurs de 2^e classe, M. CHAUMIE fait connaître la décision prise par le gouvernement d'accorder avec la commission du budget.

Le gouvernement présente un projet sur l'avancement, en faveur duquel il demande que la discussion vienne à bref délai.

Le projet va être examiné par une commission de l'enseignement et le rapporteur a promis de déposer son rapport très prochainement. Le ministre ajoute qu'il demandera au Sénat de voter ce projet rapidement.

M. BEPMALE explique que le projet ne pouvait être inséré dans la loi de finances, car la réforme qu'il comporte doit être minutieusement étudiée.

L'orateur, qui est rapporteur, renouvelle à la tribune la promesse de déposer son rapport le plus vite possible.

Il demande au ministre de baser les nominations d'instituteurs et institutrices en 1933 sur les nouvelles dispositions de son projet.

M. CHAUMIE accepte également.

CHAUPERTIER demande au ministre de faire disparaître de sa loi le plus bref délai possible l'injustice dont sont victimes les instituteurs, qui n'ont pas changé de classes depuis longtemps.

M. CHAUMIE répond que la situation de ces instituteurs fait l'objet de dispositions spéciales dans son projet.

L'article 52 est adopté avec une addition de texte proposée par la commission, d'accord avec le gouvernement.

Les agents auxiliaires des postes

VIOLETTE propose un article additionnel comportant l'avancement des agents auxiliaires des postes.

M. ROUVIER invite M. Violette à transformer son amendement en proposition de loi.

DOUMER estime que c'est le gouvernement qui doit prendre l'initiative de ces sortes de projets.

M. ROUVIER invoque le règlement qui interdit aux députés de présenter des amendements ayant une répercussion sur les budgets futurs.

VIOLETTE insiste.

L'amendement est rejeté par 343 voix contre 192. On adopte les articles 53, 54, 55.

L'article 54 A est disjoint ; on adopte l'article 54 B fixant la composition des cours d'appel de

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter, vous retarder, adresser, sans indication de noms propres, à M. le Rédacteur en chef ; et tout ce qui concerne l'administration, à M. l'Administrateur.